



Paris, le 24 novembre 2016

Monsieur le ministre,

Nous apprenons que des instructions ont été données par votre cabinet en vue de l'ouverture, dès le mois de janvier prochain, de la salle d'audience « délocalisée » qui a été aménagée dans la zone aéroportuaire de Roissy Charles de Gaulle en vue d'y faire comparaître les personnes dont la police aux frontières demande au juge des libertés et de la détention de prolonger le maintien en zone d'attente.

Nous tenons à vous rappeler la très vive opposition que ce projet a déjà suscitée, courant 2013, non seulement parmi les organisations de défense des droits des étrangers mais de la part, également, de nombreux parlementaires, de personnalités et d'institutions telles que la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) ou le Conseil national des barreaux.

La délocalisation de ces audiences dans une salle immédiatement attenante à la zone d'attente, gérée par la police aux frontières et extrêmement difficile d'accès, tant pour le public que pour les avocats chargés de la défense, porte en effet atteinte à plusieurs des principes du procès équitable, notamment aux principes d'impartialité apparente de la juridiction et de publicité des débats ainsi qu'aux droits de la défense. Au surplus, une partie de cette annexe du tribunal (bureaux des magistrats, du greffe, des avocats, seconde salle d'audience, etc.) se situe à l'intérieur même du bâtiment servant à l'hébergement des personnes maintenues.

Vous trouverez ci-joints les courriers, communiqués de presse, tribune et autres documents par lesquels s'exprimait une opposition totale à tout dispositif reléguant la justice des étrangers sur le tarmac d'un aéroport, loin des palais de justice et du regard de la société civile.

Le commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe avait au demeurant lui-même fait part à Madame Taubira, par un courrier du 2 octobre 2013 également joint, des graves difficultés que ce projet posait au regard du respect des droits de l'homme, considérant qu'elles risquaient « d'accréditer l'idée que les étrangers ne sont pas des justiciables ordinaires ».

Madame Taubira ayant alors confié à Madame De Guillenchmidt et à Monsieur Bacou le soin d'établir un rapport d'évaluation de ce projet, ces derniers ont au surplus relevé que « *l'espoir d'une économie budgétaire par le recours à de nouvelles modalités de fonctionnement du fait de la mise en service de l'annexe sur l'emprise de l'aéroport de Roissy est tout à fait illusoire* » et qu'il s'agit d'un simple « *transfert de charges entre le ministère de l'intérieur et celui de la justice avec un résultat final probablement très négatif pour le budget global de l'Etat* ». En outre, si des travaux supplémentaires ont été réalisés à la suite de ce rapport, il ne s'agit que d'aménagements cosmétiques ne permettant en rien de garantir le respect des droits précédemment évoqués.

Ces objections avaient abouti à l'abandon de ce projet inutile et néfaste. Nous vous demandons instamment de renoncer à créer, en le réactivant, les conditions d'une justice dégradée, réservée aux personnes étrangères.

Nous nous tenons bien entendu à votre disposition pour vous rencontrer et vous apporter tous les éclaircissements ou compléments d'informations qui vous paraîtraient utiles.

Compte tenu de l'importance des enjeux qui s'attachent à cette question, vous comprendrez que nous souhaitions donner une large publicité au présent courrier.

Nous vous prions de croire, Monsieur le ministre, à l'assurance de notre parfaite considération.

Pour l'OEE



Laure Blondel
Coordinatrice générale de l'Anafé

Organisations membres de l'OEE : Association Nationale d'Assistance aux Frontières pour les Étrangers (Anafé) ; Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (ACAT) ; Avocats pour la Défense des Droits des Étrangers (ADDE) ; Comité pour la santé des exilés (Comede) ; Droits d'Urgence ; Fédération des associations de solidarité avec tou-te-s les immigré-e-s (FASTI) ; Groupe d'Information et de Soutien des Immigré.e.s (GISTI) ; Groupement Étudiant National d'Enseignement aux Personnes Incarcérées (Genepi) ; La Cimade ; Ligue des droits de l'Homme (LDH) ; Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples (MRAP) ; Observatoire du CRA de Palaiseau ; Revue Pratiques ; Syndicat de la Magistrature (SM) ; Syndicat de la Médecine Générale (SMG) ; Syndicat des Avocats de France (SAF).